

Budget—M. Lambert (Bellechasse)

Le ministre des Finances a comme responsabilité première d'assurer au gouvernement les quantités de dollars nécessaires pour administrer les lois adoptées par le Parlement. Pour ce faire, il a à sa disposition deux moyens, dont l'un est beaucoup plus connu, c'est celui de la taxation de l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations.

L'autre moyen, beaucoup moins connu, sera l'utilisation des services de la Banque du Canada pour le financement du secteur public, surtout au niveau des ministères des Transports et des Travaux publics.

Examinons le premier moyen: Les taxes directes des impôts sur le revenu. Est-ce que vraiment, il n'y aurait pas moyen de répartir plus équitablement les impôts? Pour ma part, je considère que l'impôt sur le revenu des particuliers est beaucoup trop lourd, et qu'il devrait être diminué afin de permettre au chef de famille d'avoir un revenu plus considérable lui permettant de faire face à ses obligations, au célibataire qui désire fonder un foyer de pouvoir le faire sans être obligé de s'endetter pour le reste de ses jours. Il est important pour l'avenir de notre pays que nous favorisions davantage l'épanouissement de la famille, au lieu de lui imposer des carcans, qui sont de nature à détruire cette cellule vitale qui est la base de la société.

En examinant les rapports des grandes corporations, des banques à charte, on doit admettre que celles-ci sont avantagées comparativement aux particuliers. Elles ont toutes sortes de moyens très subtils pour se soustraire au fisc, même dans les cadres de la loi actuelle. Si le ministre du revenu mettait autant d'ardeur à obliger les corporations à respecter la loi qu'il en met à poursuivre les particuliers qui la violent, je pense que des centaines de millions pourraient être récupérées pour réduire l'augmentation de la dette publique, et ainsi réduire le fardeau des intérêts et des impôts des particuliers.

Prenons comme exemple la dernière taxe sur les carburants. Les particuliers n'ont aucune possibilité de s'y soustraire, alors qu'un membre administrateur de corporation pourra passer la consommation d'essence sur les dépenses de la corporation et obtenir ainsi un remboursement de la taxe. Un autre exemple est que les banques à charte ont le droit à des réserves internes et secrètes, qui sont soustraites de l'impôt. Jusqu'en 1967, des réserves internes des banques étaient constituées à l'insu du public et des actionnaires eux-mêmes, quoique l'inspecteur général des banques en eut connaissance. Cela se faisait sous prétexte des fluctuations extrêmes, de telles réserves pourraient saper la confiance du public dans la stabilité des banques, ce qui serait nuisible à l'intérêt général. Il a alors été soutenu que la nature secrète des réserves internes incitait les directeurs de banques à prendre des risques qu'ils ne prendraient pas s'ils avaient à divulguer l'éventualité de pertes accentuées que pourraient comporter une ligne de conduite plus risquée.

● (1720)

Depuis 1968, le plafond des réserves exempt d'impôt a été établi à 1½ p. 100 de l'actif utilisable à cette fin, ce qui essentiellement englobe tout l'actif, sauf les montants des prêts et des valeurs garanties pour le gouvernement canadien ou par les gouvernements provinciaux.

Sous l'administration d'un gouvernement minoritaire en 1974, plus précisément dans son budget du 6 mai, le ministre des Finances avait proposé qu'on abaisse la limite à 1 p. 100, étant donné que les pertes subies par les banques ne justifiaient pas une limite plus élevée. Je me demande maintenant pourquoi le ministre des Finances ne poursuit pas cette idée en proposant que cette réserve soit établie à

[M. Lambert (Bellechasse).]

½ p. 100, ou même abolie complètement. Un gouvernement fort devrait faire cela.

Je suggère donc que le ministre des Finances réexamine la question et qu'il autorise les fonctionnaires à revoir les rapports annuels des banques à charte, et qu'il considère soigneusement l'augmentation considérable des profits réalisés, alors que le reste de la population se débat dans des situations financières qui se rapprochent parfois de la misère.

Il découvrira sûrement que le capital-argent et que les privilèges accordés aux banques à charte de monnayer le véritable crédit de la nation est devenu une des sources principales de l'inflation et du déséquilibre dans notre économie. Le ministre des Finances se rendra alors compte qu'il existe au Canada un système monétaire privé et parallèle à celui de l'État, et que la masse monétaire provenant du secteur privé, des banques à charte est beaucoup plus importante que celle de l'État. Le raisonnement de nos gouvernants de 1975 me rappelle étrangement le raisonnement des gouvernants de la période de 1930 à 1940, période de crise au cours de laquelle la réponse des gouvernants aux demandes bien légitimes de la population était la même qu'aujourd'hui; Nous n'avons pas d'argent. Pourtant, dès que la guerre de 1939 a été engagée, nos gouvernements ne se sont plus interrogés sur la présence ou l'absence d'argent mais ils ont pris les moyens nécessaires pour participer ...

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je regrette beaucoup d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Toutefois, avec le consentement unanime, le député pourrait terminer son discours. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Je remercie infiniment tous mes collègues de la Chambre. Qu'ils soient assurés que je n'abuserai pas de leur générosité.

Je disais donc que, lorsque la guerre de 1939 est survenue, on a trouvé l'argent nécessaire pour cette grande tuerie, qui a donné quoi en somme? On est encore à recommencer.

Il ne faut pas oublier que nos gouvernements sont aussi pauvres que l'individu. Les gouvernements municipal, provinciaux et fédéral n'ont d'argent que celui qu'on leur verse en taxes, et celui qu'ils empruntent des banques. Le pouvoir public accorde aux banques le pouvoir de faire de l'argent et est obligé de s'adresser aux banques et de payer un fort intérêt pour obtenir du crédit afin d'administrer le pays et de donner à manger aux chômeurs.

Pour démontrer que cela dure depuis longtemps j'aimerais citer ici trois ou quatre lignes de John Adams, ancien président des États-Unis. Il avait des difficultés à cette époque-là comme le ministre des Finances en a aujourd'hui. Or, il disait ceci:

Le désarroi, le confusion, et la détresse qui règnent en Amérique, ne sont pas imputables aux défauts de la Constitution, ni au manque d'honneur et de vertu, mais à l'ignorance crasse de la nature de la monnaie, du crédit et de la circulation monétaire.

C'est ce qu'il a déclaré. Alors argent, monnaie, crédit, sont une seule et même chose. Les banques en sont-elles les maîtresses? A quels principes obéissent-elles donc dans la fabrication de l'argent? Dans la distribution du crédit? Qu'exigent-elles en retour et pourquoi? Autant de questions auxquelles aucun manuel scolaire ne répond. Et